

Lancement de Autodex, le système qui aide les automobilistes à récupérer leurs indemnités de dépréciation

Accidents, accrochages, et actes de vandalisme ont un impact lourd pour les propriétaires de véhicule. Une voiture réparée est automatiquement affectée par une moins-value, car le propriétaire a l'obligation d'en informer le futur acquéreur ou repreneur.

Il existe désormais une solution qui permet de compenser la perte de valeur : [Autodex](#), une société qui se donne pour mission de défendre les automobilistes victimes d'un accident non responsable face aux compagnies d'assurance. Elle les aide notamment à récupérer la somme d'argent correspondant à la dépréciation d'un véhicule réparé.



Un concept inspiré par le système allemand

Autodex a été fondé par Pierre-Louis Stefani, un ancien concessionnaire et distributeur de produits de carrosserie qui a été au contact des garagistes pendant toute sa carrière.

Étant frontalier, il s'est intéressé aux procédures d'indemnisation de ses voisins allemands, qui ont un immense avantage : les automobilistes victimes d'un accident non responsable voient tous leurs préjudices totalement remboursés. « En Allemagne, la décote assimilable à une dépréciation du véhicule est systématiquement payée par les compagnies d'assurance », précise Pierre-Louis.



La situation en France

En France, cette loi existante est pourtant très rarement utilisée et le poids financier de l'accident repose sur le propriétaire du véhicule, qu'il soit responsable de l'accident ou non. « Les automobilistes sont mal informés et s'imaginent que leur assurance tous risques les couvrent à 100 % », explique le fondateur d'Autoldex.

Les automobilistes français ne connaissent pas vraiment leurs droits, et ne réclament pas leur dû. La complexité et le coût des démarches nécessaires est également un obstacle à la procédure d'obtention des indemnités de dépréciation.

« Avec Autoldex, les automobilistes victimes d'accidents non responsables se font indemniser en toute simplicité. »

The screenshot shows the Autoldex website interface. At the top, there is a navigation bar with the Autoldex logo on the left and menu items: Accueil, Partenaire, Actualités, Informations, and Inscription. Below the navigation bar, the main content area features a large Autoldex logo on the left and a login section on the right. The login section is titled "Bienvenue chez Autoldex!" and includes the text "Connectez-vous à votre espace personnel:". Below this text are two input fields: "Adresse e-mail" and "Mot de passe".

Une solution pour ne pas perdre d'argent

Quand un acheteur a le choix entre un véhicule accidenté puis réparé, et un véhicule similaire jamais accidenté au même prix, il choisit toujours la seconde option. Résultat : le vendeur est obligé de revoir son tarif à la baisse.

Pour exemple une Citroën DS 23 Inj Pallas en état d'origine conforme à son état de sortie d'usine est estimée à 50 000 euros. Elle subit un sinistre et doit être réparée, avec à la clé une facture de 6750 euros pour son propriétaire, qui n'était pas le responsable de l'accident. Dans ce cas, la dépréciation est nettement supérieure au montant de la réparation et atteint 15000 € même si la réparation est impeccable. Les experts d'Autoldex estiment la perte de valeur, en vue de réclamer aux assureurs une indemnisation complémentaire.



Autoldex : comment ça marche ?

Pour bénéficier de leurs droits, les automobilistes doivent être adhérents Autoldex avant la date de leur sinistre, moyennant une faible cotisation. L'adhésion se fait en ligne en quelques clics, sur le site internet d'Autoldex. Elle peut également se faire chez les professionnels partenaires d'Autoldex, garagistes et vendeurs de véhicules.

Une fois qu'un sinistre a eu lieu, Autoldex mobilise ses experts en automobile, des juristes qui mettent tout en œuvre pour faire appliquer le droit par les assureurs, et si nécessaire saisissent les juridictions.

Autoldex s'adresse aux propriétaires de véhicules récents, de prestige et de collection. Le système est également très intéressant pour les sociétés de leasing, qui sont exposées à de nombreux sinistres et peuvent ainsi récupérer les indemnités de dépréciation.

Un service international

Autoldex est installé au Luxembourg, mais Pierre-Louis Stefani souhaite développer son activité en France et en Belgique, en étoffant son réseau de partenaires et en proposant une structure de vendeurs d'abonnements dans les trois pays.

Témoignage d'un automobiliste convaincu

« Je suis locataire de mon véhicule et victime d'un sinistre non responsable. Après réparation du véhicule effectuée dans les règles de l'art chez le concessionnaire de la marque, j'étais dans l'obligation d'en informer la société de leasing.

A ma grande surprise, le loueur m'a réclamé 3000 € correspondant à la dépréciation de mon véhicule suite à cet accident. Mes démarches auprès de mon assureur et de leur expert se sont révélées inutiles.

L'expert refusant de m'octroyer cette indemnité, je suis dans l'obligation de faire appel à un avocat pour faire valoir mes droits. Les honoraires de l'avocat réduiront intensément l'indemnité obtenue lors du jugement.

Malheureusement, j'ignorais l'existence d'Autoldex. En étant membre Autoldex, j'aurais pu bénéficier de leurs services de spécialiste en la matière, afin d'obtenir réparation de mon préjudice, sans dépenser inutilement de l'énergie et surtout des euros. Aujourd'hui je suis membre Autoldex pour tous mes véhicules. »

Pour en savoir plus

Site web : <http://www.autoidex.com>

Contact Presse : Pierre-Louis Stefani

Email : contact@autoidex.com

Téléphone : 0033 6 07 79 98 80